

Pôle système d'information et ressources humaines
Direction parcours agents
Rapporteur : Agnès TAVARD

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2024_186
SÉANCE DU 26 JUIN 2024

35 - LOGEMENTS DE FONCTION

Conformément aux articles L.721-1 à L.721-3 du code général de la fonction publique, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois.

Les décisions individuelles sont prises en application de cette délibération par l'autorité territoriale ayant le pouvoir de nomination.

La présente délibération constitue une mise à jour de la délibération N°2017-554 du 18 octobre 2017. Au fil des réorganisations de service en lien avec l'évolution institutionnelle de la collectivité, en cohérence avec les objectifs définis en matière d'optimisation du patrimoine bâti de la ville, plusieurs logements de fonction ont été supprimés. Le patrimoine correspondant a été vendu ou réaffecté à un autre usage comme l'hébergement d'urgence.

Vu le code général de la fonction publique, articles L.721-1 à L.721-3,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, articles R.2124-72 et R.4121-3-1,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R.2124-72 et R.4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Article 1 : la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction est attribué gratuitement ou moyennant une redevance, en raison des contraintes liées à l'exercice de ces emplois est fixée en annexe I de la présente délibération. La gratuité du logement est attribuée en cas de nécessité absolue de service. Le paiement d'une redevance par le bénéficiaire est exigé en cas de concession de logement pour occupation précaire avec astreinte.

Article 2 : chaque concessionnaire fait son affaire des charges réglementairement désignées sous le terme de charges locatives (consommations d'eau, d'électricité, de chauffage, taxe d'enlèvement des ordures ménagères ...) et de l'entretien courant du logement. Dans le cas où le logement ne dispose pas de système de décompte individualisé des consommations, les dispositions prévues à l'annexe II sont appliquées.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 19h07		Nombre de votants : 53	
<u>Pour</u> : 53	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 0	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 26 juin 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 14 juin 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-six juin à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 14 juin 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit – BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine – BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - GENTILE Catherine (mandataire HÉBERT Dominique à son départ 18h18) – GRUNEWALD Martine - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h27) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine (mandataire VARENNE Valérie à son départ 18h45) - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel – LAGALLARDE Quentin (mandataire LAINÉ Sylvie jusqu'à son arrivée 17h40) - LAINÉ Sylvie -- LEFAIX-VÉRON Odile (arrivée 17h29) – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire LEFRANC Bertrand pendant son absence de 17h52 à 19h17) - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel (arrivée 17h35) – MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 18h34) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 18h09) – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert pendant son absence de 18h44 à 19h55) - TARIN Sandrine (arrivée 19h27) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel – VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
BRANTONNE Pascal a donné procuration à PECORARO Yvonne
FRANÇOISE Bruno a donné procuration à BROQUAIRE Guy
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
MARGUERITTE Camille a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
SAGET Eddy a donné procuration à HERY Sophie
SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

ABSENT

MARGUERITTE David

DÉPORT

Déport de ARRIVÉ Benoit pour la question 18
Déport de LEFRANC Bertrand pour la question 29

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Annexe I

Emplois bénéficiant d'un logement pour nécessité absolue de service		
Nature de l'emploi	Situation des locaux	Consistance des locaux
Gardien	Groupe scolaire Asselin Dujardin 29 rue Dujardin Cherbourg-Octeville	3 pièces principales
Gardien	Conservatoire de Musique 4 rue Gibert Cherbourg-Octeville	4 pièces principales
Gardien	Jardin Public 4 rue Lebrun Cherbourg-Octeville	4 pièces principales + garage
Gardien	Château des Ravalet Tourlaville	4 pièces principales
Gardien	Château des Ravalet Tourlaville	4 pièces principales
Gardien	Château des Ravalet Tourlaville	4 pièces principales
Gardien Gardien	Serres de Grimesnil Grimesnil Equeurdreville-Hainneville Grimesnil Equeurdreville-Hainneville	4 pièces principales + terrasse garage et jardin potager 4 pièces principales + terrasse garage et jardin potager
Gardien	Jardin Montebello Rue Montebello Cherbourg-Octeville	5 pièces principales
Gardien	Abbaye du Vœu Cherbourg-Octeville	3 pièces principales
Gardien	Hôtel de ville Commune déléguée 5 avenue de Couville Querqueville	4 pièces principales
Gardien	Hôtel de Ville commune déléguée 1 Place de la République Cherbourg-Octeville	3 pièces principales

Emplois bénéficiant d'un logement pour occupation précaire avec astreinte		
Nature de l'emploi	Situation des locaux	Consistance des locaux
Gardien	Centre industriel « Les Fourches » 100 Résidence la Crespinière Cherbourg-Octeville	4 pièces principales
Gardien	100 bis Résidence la Crespinière Cherbourg-Octeville	3 pièces principales
Gardien	Ancienne Mairie 77 rue du Général de Gaulle Tourlaville	4 pièces principales

Annexe II

Décompte des charges locatives applicable à tout logement non muni de compteur individuel :

Consommation d'eau : forfait établi selon modalités ci-après

Ratio consommation d'eau par logement en fonction de la composition des familles	
Nombre de personnes	Consommation
1	50
2	80
3	100
4	120
5	140
6	160

Consommation électricité et chauffage : au prorata de la facture globale du bâtiment en fonction du nombre de m² du logement.